

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Gilbert REBER, Pierre VOGELWEID membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT, Elghazi ZOUNDARI.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Claude GIRARD à Denis BANDELIER, Bernard LIAIS à Hamid HAMLIL, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Robert NATALE à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Thierry MARCJAN, André THEVENOT à Patrice DUMROTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Fabienne LISBOA, Nicolas PETERLINI, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
18/02/10	18/02/10	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	29

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Evelyne MANTEY est désignée.

2010-01-01 – Budget Annexe ZAC des Chauffours – Décision Modificative n°2
Rapporteur : Denis BANDELIER

Afin de pouvoir intégrer toutes les écritures de fonction en compte de stocks pour les budgets annexes ZAC, il convient de remonter les écritures du compte 6611/043-Intérêts des emprunts vers

le compte 608/043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement par le biais d'une opération d'Ordre Budgétaire comme définie dans l'extrait des DM ci-joints.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider les décisions modificatives n°2 des Budgets Annexes ZAC des Chauffours telles que définie ci-dessous**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, financier ou juridique relatif à cette prise de décision**

90053	CCST	DM n°2 2009
Code INSEE	ZAC des Chauffours Delle	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Intégration intérêts des emprunts en compte de sto

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-608-90 : Frais accessoires sur terrains en cours	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	0.00 €
R-796-90 : Transferts de charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 260.00 €
TOTAL R 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur d	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	1 260.00 €
Total	0.00 €	1 260.00 €	0.00 €	1 260.00 €
Total Général		1 260.00 €		1 260.00 €

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

Le Président,

Le Président,